

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**PERSONNEL COMMUNAL**

**CRÉATION DE CDI DE DROIT PUBLIC  
POUR LE FONCTIONNEMENT DE  
L'ÉQUIPEMENT MIXCUBE**

Délibération : **07.2017.050**

Transmis en préfecture le :

**11 juillet 2017**

Séance du : **4 juillet 2017**

Compte-rendu affiché le **11 juillet 2017**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **28 juin 2017**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point n°6), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à partir du point n°2), Lucienne DAUTREY, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

**Membres absents excusés à la séance**

Marylène MILLET (jusqu'au point n°6), Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves GAVault (jusqu'au point n°2), Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Philippe MASSON, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

**Pouvoirs**

Marylène MILLET à Pascale ROTIVEL (jusqu'au point n°6), Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER, Maryse JOBERT-FIORE à Yves DELAGOUTTE, Bernadette VIVES-MALATRAIT à Mohamed GUOUGUENI, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Isabelle PICHERIT à Agnès JAGET, Philippe MASSON à Christophe GODIGNON, Serge BALTER à Bernard GUEDON, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed GUOUGUENI**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'équipement MIXCUBE sera exploité en régie directe. Afin d'assurer les différentes activités qui seront proposées dans le cadre d'une politique sociale et territoriale globale, mais aussi de conserver la connaissance du territoire acquise par les salariés actuels, il est privilégié l'option de reprendre plusieurs postes.

La Collectivité propose de créer au maximum trois CDI à temps complet. Ces créations seront effectives après acceptation des conditions par les différents salariés concernés.

À ce jour, ces CDI pourraient se répartir comme suit :

- le directeur de l'équipement, sur un grade d'attaché à un indice de rémunération de 615;
- le responsable de secteur, sur un grade d'animateur, à un indice de rémunération de 448;
- la secrétaire, en CDI, sur un grade d'adjoint administratif à un indice de rémunération de 327 ou sur un grade d'adjoint administratif.

Par ailleurs, il apparaît également opportun de créer quatre postes d'adjoint d'animation et/ou CDI-CDD non seulement pour conserver la connaissance du territoire mais également pour permettre une optimisation de la masse salariale avec d'autres services mis en œuvre par la Collectivité (restauration scolaire, temps d'activités périscolaires... ).

Enfin, il apparaît pertinent de reprendre deux intervenants respectivement pour 4h et 11h30 (dessin et écrivain public) compte tenu de leur ancienneté et donc connaissance du public et du secteur, l'intervenant dessin travaillant également en tant que vacataire cantine.

Il est donc proposé deux CDI à temps non complet sur un grade d'animateur à un indice de rémunération de 379 sur un TNC pour l'intervenant dessin et sur un grade d'animateur, à un indice de rémunération de 440 sur un TNC pour l'écrivain public.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** la création des CDI-CDD dans les conditions indiquées ci-dessus;
- **AUTORISER** la Collectivité à proposer l'alternative du grade d'adjoint d'animation dans les conditions indiquées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.